

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 476

présenté par

M. Eckert, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 26

I. – Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« par le ministre chargé des affaires sociales ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la fin de l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.